

**PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2015**

**La séance est ouverte à 19 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.**

**M. LE MAIRE.** – Je procède à l'appel. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir ce Conseil Municipal.

**Délégations de pouvoirs**

Vous avez pu prendre connaissance des délégations de pouvoirs prises par le Maire.

**Adoption des procès-verbaux du 20 novembre et 19 décembre 2014**

Y a-t-il des demandes de rectification ?

**M. RICHOMME.** – Je remercie l'Administration qui nous a permis de recevoir les documents de ce Conseil sous forme dématérialisée. Cela permet de préserver du papier pour la commune et d'économiser un déplacement aux agents de la Police Municipale qui nous déposent les enveloppes 5 jours avant le Conseil.

**M. LE MAIRE.** – Effectivement, c'est un gain de temps, de souplesse et de coût. C'est l'avenir ! J'espère que nous n'aurons pas de loupé dans les premières opérations, notamment sur des pièces-jointes, etc. Si une pièce manque de lisibilité ou n'a pas été transmise, j'invite l'ensemble de nos collègues à appeler directement le Secrétariat Général. Je demande aux uns et aux autres de jouer le jeu de l'intelligence, plutôt que de générer des contentieux ou des dégagements en Commission. Nous mettons ce système en place. Il s'agit d'un gros travail auquel se sont livrés Gérard GALLET et ses équipes. En effet, cet effort mérite d'être signalé.

Sur ces PV de Conseils Municipaux de fin 2014, y a-t-il des observations ? (Non).

Ils sont adoptés.

**Désignation d'un Secrétaire de séance**

J'ai reçu la candidature de M. Christian BOUARD. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non).  
Christian BOUARD est donc désigné Secrétaire de Séance.

**Tableau des marchés publics**

Vous avez pu prendre connaissance du tableau des marchés publics pour l'année 2014, ainsi que la réglementation nous l'impose.

**I. AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

1. Election de deux Conseillers Communautaires de Mennecy pour siéger à la Communauté de Communes du Val d'Essonne

**M. LE MAIRE.** – Suite à une décision du Conseil Constitutionnel, le Préfet a demandé à Mennecy au mois d'octobre ou novembre dernier de délibérer pour désigner 3 représentants supplémentaires autour de la table du Conseil Communautaire. A l'époque, j'avais fourni le détail de l'explication juridique. Je peux vous le réexpliquer si vous le souhaitez.

La Communauté de Communes a été amenée à attaquer en référé l'arrêté du Préfet imposant aux communes de re-délibérer. La Communauté de Communes a eu gain de cause en référé. Dans le

même temps, le Préfet a repris un nouvel arrêté prenant compte des évolutions de réglementations pour demander aux communes -et donc à Mennechy- de re-délibérer pour désigner cette fois 2 membres complémentaires. Nous étions à 8, nous serions passés à 11 et nous passerions aujourd'hui à 10. Toujours dans le même temps, la loi SUEUR a été promulguée et validée par le Conseil Constitutionnel. Elle entrera donc prochainement en vigueur.

Dans ce cadre, un certain nombre de conseillers communautaires et de communes souhaiteraient qu'un accord local, du type de celui que nous avons préalablement et qui permet d'avoir des représentations dérogatoires à la stricte proportionnalité, soit accepté.

Il vous est donc proposé ce soir une double démarche. Nous avons été saisis par la Préfecture qui nous demande de délibérer avant le 31 mars pour désigner deux représentants titulaires supplémentaires et deux suppléants. Dans un premier temps, nous vous proposons donc de délibérer. Puis dans un deuxième temps, il vous est proposé de marquer notre souhait d'obtenir un accord local avec l'ensemble des communes concernées. Si cet accord local est possible, nous serons amenés à re-délibérer dans une logique de cohérence et de solidarité par rapport aux autres communes de la CCVE. Y a-t-il des questions ?

**M. RICHOMME.** – Je suis interpellé par le fait que le Préfet nous demande de nommer deux élus de plus alors que l'accord local n'est pas validé par les 21 communes. Cela me pose problème.

*(Arrivée de M. BOSSARD)...*

Je préférerais qu'un accord soit trouvé au sein de la CCVE pour ensuite délibérer.

Par ailleurs, j'ai un problème sur le fond. Tous les conseillers communautaires ont été élus par le peuple lors des élections municipales. Là, deux personnes de plus vont être désignées non pas par les Menneçois mais par l'assemblée ici qui représente les Menneçois, mais le vote ne se fait pas au suffrage direct. Selon la loi, les délégués communautaires se voulaient être élus directement par les habitants. Un accord a été passé en 2013 auquel toutes les communes de la CCVE ont consenti. Je ne vois pas pourquoi le Préfet n'attend pas les prochaines échéances pour rectifier le tir en termes de nombre de conseillers communautaires par ville. Ainsi, nous respecterions le vote des Menneçois lorsqu'ils se sont exprimés aux élections municipales.

**M. SCHENARDI.** – Je ne reviens pas sur les événements du Conseil Municipal où nous avons quitté la séance. Bien évidemment, nous souhaitons marquer notre désaccord vis-à-vis d'une impossibilité à trouver un accord. Je souhaitais un accord local pour que toutes les listes puissent être représentées de manière démocratique et proportionnelle. Je regrette que tout ce "tripatouillage" au niveau de la CCVE n'aide pas nos concitoyens à comprendre ce type d'instances. D'ailleurs, M. FERET en parle très bien sur son site. Il parle de CCVE.1, 2.0, 2.1.2... Nous n'y comprenons plus rien ! Au final, personne ne sortira grandi de toute cette histoire.

**M. LE MAIRE.** – Je suis d'accord avec vous deux. D'une part, les intercommunalités ont déjà un problème de visibilité, de légitimité démocratique et d'existence de matérialité absolue dans l'opinion. Nous prenons une deuxième délibération. Je suis prêt à parier que nous en aurons au moins une, si ce n'est deux ou trois autres, sur ces questions de représentativité d'ici la fin de l'année. Effectivement, ces tergiversations sont dommageables, pour ne pas dire plus. Nous sommes réellement sur un débat absolument incompréhensible pour les citoyens lambda de cette commune et des autres communes du Val d'Essonne. Nous sommes sur une mise en œuvre technocratique, réalisée par des technocrates et pour des technocrates. Nous sommes à mille lieux de ce qui intéresse les gens.

Nous avons validé l'accord local en 2013. Aujourd'hui, le Préfet nous a saisis formellement en nous imposant dans un premier temps de délibérer avant la fin du mois de janvier. Comme aucun Conseil Municipal n'était prévu durant cette période, nous avons fait la sourde oreille. Nous avons alors reçu une deuxième saisine nous imposant de délibérer avant la fin du mois de mars. Je ne veux pas ne pas délibérer -même si cela n'a absolument aucun sens- pour ne pas mettre Mennechy en

situation d'être attaquée par la Préfecture et d'avoir à gérer un éventuel contentieux pour lequel les services administratifs de la commune dépenseraient de l'énergie. Nous sommes l'une des seules communes à devoir délibérer. Les communes qui doivent délibérer sont celles qui ont des délégués en plus. Celles qui en ont en moins voient leur nombre retranché en fonction de l'élection. Nous sommes la seule dans ce cas de figure.

Il me semble important d'essayer d'acter le fait que nous ne nous opposerons pas à un accord local, loin s'en faut. Il n'y a pas de raison que la logique qui a prévalu en 2013 ne prévale pas en 2015.

Je ne sais pas ce qui pousse le Préfet à aller si vite. Dans ses courriers à la Communauté de Communes, selon son interprétation de la loi SUEUR, le Préfet est presque dans une logique consistant à dire que la Communauté de Communes ne pourrait pas elle-même appliquer l'accord local, car nous serions hors délai pour ce faire, etc. A mon avis, nous allons rentrer dans un débat juridico-technique qui va engendrer un certain nombre de séquences et de soubresauts importants. Je ne suis pas du tout convaincu que les collègues que nous allons désigner aujourd'hui soient amenés à siéger. Je vous re-proposerai la même liste, moins 1. Comme au mois de novembre, il se peut que nous délibérions pour des collègues qui ne siégeront jamais. A la demande expresse, urgente, impérative et impérieuse de l'Etat dans toute sa sagesse, je pense que nous aurons encore l'occasion de délibérer à plusieurs reprises.

Je vous proposerai donc la liste suivante, la même et dans le même ordre que celle proposée au mois de novembre :

- Claude GARRO et Christine COLLET en tant que titulaires ;
- Jouda PRAT et Gilles BRANDON en tant que suppléants.

Jean-Marc RITA-LEITE ayant fait le sacrifice énorme d'accepter de ne pas se représenter comme suppléant, avec le risque de ne pas avoir à ne pas siéger si cette décision se trouve être annulée.

**M. RICHOMME.** – Ce soir, nous allons délibérer pour deux conseillers communautaires de plus. Néanmoins, des conseillers communautaires ne le seront plus puisque certaines communes vont perdre quelques sièges. Ces personnes ont été élues lors des élections municipales par les habitants. Comment l'Etat et le Préfet peuvent expliquer que des personnes élues ne le sont plus alors qu'il n'y a pas eu d'autres élections ?

**M. LE MAIRE.** – Il ne vous aura pas échappé que je n'ai pas voté pour les responsables de cet Etat. Je les subi comme tout le monde et je le respecte en tant qu'institution.

Même en cas d'accord local tel que prévu dans la loi SUEUR/RICHARD, la représentation de Mennecy se trouvera augmenter, ce qui dans l'absolu est bénéfique à notre commune. En revanche, un certain nombre d'autres communes verront leur représentation diminuer, même avec les accords possibles tels que prévus dans la loi SUEUR/RICHARD puisqu'ils sont moins larges que ce qui était autorisé préalablement.

**M. RICHOMME.** – La représentation de Mennecy va augmenter de 2, alors que d'après le recensement Mennecy a perdu environ 500 habitants.

**M. LE MAIRE.** – Nous perdons un peu de population, mais pas 500 habitants. De toute façon, cela ne change rien à l'équilibrage général.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose un vote en deux temps. Premièrement, nous délibérons concernant la liste proposée. Je peux comprendre que les oppositions souhaitent s'abstenir ou voter contre. Deuxièmement, nous délibérons sur le principe d'un accord local pour lequel il me semblerait important d'avoir un vote unanime.

Nous commençons par la liste. Il vous est proposé de désigner :

- Claude GARRO et Christine COLLET en tant que titulaires ;
- Jouda PRAT et Gilles BRANDON en tant que suppléants.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

Je vous invite maintenant à voter sur les deux points suivants :

- Accepter le principe d'un accord local au sein de la CCVE en application de la loi autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire dont le Conseil Constitutionnel a décidé de sa conformité à la Constitution par décision du 5 mars 2015 ;
- Dire que le Conseil Municipal de Mennecy sera prochainement saisi d'un projet de délibération pour adopter le tableau de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la CCVE.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE.** – C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie pour notre intercommunalité.

## II. FINANCES

### Rapporteur : Claude GARRO

#### 2. Débat d'Orientation Budgétaire 2015

**M. GARRO.** – Avec ce DOB, nous allons avoir un avant-goût de ce que sera notre budget primitif. Depuis 1992, la loi fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser dans les deux mois précédents le vote du budget un débat sur les orientations budgétaires générales que la collectivité entend mettre en œuvre au cours de l'année. Notre budget sera présenté et voté le 10 avril, nous sommes donc parfaitement dans les délais.

Ce soir je ne vais pas vous abreuer de chiffres, d'autant plus que nous ne les connaissons encore pas tous bien évidemment. Je vais vous présenter ce DOB afin d'ouvrir le débat et vous permettre de faire part de vos observations sur les grandes orientations que nous allons mettre en œuvre.

Problématique : Continuer à rendre aux habitants un service public de qualité, au juste prix ; continuer à valoriser et entretenir notre patrimoine communal, malgré les contraintes de plus en plus nombreuses qui frappent les collectivités locales.

Rappel : Depuis l'an dernier, nous connaissons une dégradation importante des dotations de l'Etat et des différentes allocations et subventions que nous percevons du Conseil Général et de divers organismes publics. Ces allocations ne constituent ni des aumônes, ni des dons à titre gratuit. Elles sont censées couvrir une partie de toutes les dépenses liées aux missions dévolues aux communes.

Constat : Comme nous vous l'avons déjà exposé, cette spirale infernale devrait se poursuivre tout au long du mandat en cours et en 2020, c'est entre 10 et 12 M€ que nous aurons perdus en matière de recettes de fonctionnement dans notre budget. Pour cette seule année 2015 -qui nous préoccupe aujourd'hui-, il faut savoir que par rapport à 2014 :

- La DGF va baisser d'environ 350 K€ d'après les derniers chiffres ;
- La Dotation Nationale de Péréquation va diminuer de 45 K€ ;
- La DSU disparaît totalement (- 52 K€) et "double effet *kiss cool*", nous devenons contributeur pour la première fois cette année. Nous aurons à payer 22 K€ ;
- Les subventions attendues de la CAF, du Département ou de la SNCF diminuent de 60 K€.

Dans le même temps, notre contribution au FPIC augmente de 70 K€.

Au total, c'est 600 K€ de perte de recettes que nous allons subir par rapport à 2014, et près de 850 K€ par rapport à 2013. Ces chiffres ne sont pas neutres, mais nous devons pourtant faire avec pour notre budget 2015.

Faire mieux avec moins, c'est le challenge que nous devons viser. C'est un peu la quadrature du cercle.

Options : En matière de dépenses, nous allons poursuivre notre effort de réduction des frais de fonctionnement, dans la mesure du possible, tout en sachant que beaucoup de dépenses sont incompressibles et qu'à force de gratter nous allons bientôt arriver à l'os !

En investissement, cela va se traduire par un ralentissement ou un décalage dans nos projets ; ce mouvement déjà amorcé l'an dernier n'est bon ni pour la Ville ni pour l'économie en général, les collectivités locales assurant les ¾ de l'investissement public.

En matière de recettes, nous entendons maintenir un savant équilibre entre les contribuables et les utilisateurs de services, quitte à réduire certaines prestations.

Nous allons faire feu de tout bois dans la recherche de financements nouveaux. Par exemple :

- En concluant des Projets Urbains Partenariaux, chaque fois que ce sera possible, avec des investisseurs privés ;
- En signant des contrats de parrainage ou de mécénat pour mener à bien la politique culturelle qui est une des fiertés de notre ville ;
- En développant le crowdfunding, ou financements participatifs pour certains projets ;

- Ou encore, à partir de cette année, dans le cadre d'un rescrit fiscal, en récupérant une partie de la TVA que nous acquittons sur certaines activités.

Voici donc quelques pistes des directions grâce auxquelles nous pensons améliorer nos recettes pour compenser les pertes dont je viens de vous parler. Bien évidemment, les montants ne sont pas les mêmes.

Données chiffrées globales :

L'investissement devrait s'établir à hauteur de 3,580 M€, dont 1,630 K€ de dépenses réelles d'équipement. En fonctionnement, nous devrions nous établir à 18 750 K€ pour l'année 2015.

Principales orientations budgétaires 2015 :

### L'investissement

L'investissement réel sera en diminution d'environ 400 K€ par rapport au réalisé 2014.

Toutefois, un minimum de crédits sera affecté à chaque secteur pour permettre à la commune de remplir ses missions essentielles, l'accent étant mis principalement sur 3 secteurs principaux :

- Nos écoles ;
- Le réaménagement du centre-ville et de la place de la Mairie ;
- Le renforcement de la sécurité publique.

Concernant le secteur scolaire, il est prévu la création d'une classe supplémentaire à l'école de la Jeannotte et de deux classes supplémentaires à l'école de la Sablière pour tenir compte des évolutions démographiques et des modifications intervenues dans la carte scolaire (études, audits et diagnostics, constructions seront les dépenses de cette catégorie).

Evidemment, des études et travaux divers seront engagés, ainsi que l'acquisition de matériels et de mobiliers dans l'ensemble de nos autres groupes scolaires. Ce poste représentera 25 % du budget d'investissement.

Les interventions communales dans le domaine scolaire, qui sont les plus importantes parmi celles que nous effectuons et qui sont de la compétence exclusive des Mairies, ne sont pas subventionnées, hormis parfois au titre de la DETR pour le mobilier ce qui sera notre cas cette année. Nous pensons y affecter également une partie du PUP déjà conclu avec PROMOGERIM.

En matière de voirie, le grand chantier 2015, en cours de réalisation, c'est le réaménagement de la Place de la Mairie : piétonisation centrale, réfection des chaussées, redistribution des places de stationnement, implantation de bacs à fleurs, de bornes amovibles et de plots pour environ 9 % du budget d'investissement.

Pour la sécurité enfin, il est prévu d'installer durant l'année 10 nouvelles caméras de vidéo-protection urbaine sur le territoire communal. L'AMO et les équipements représenteront environ 5,75 % du budget. Des participations sont attendues.

Au titre des autres domaines d'intervention de la commune, je cite brièvement :

- Les crédits au sport qui devraient s'établir à hauteur de 70 K€ et qui comprennent la rénovation de la couverture du tennis suite à des problèmes d'étanchéité ;
- Des travaux de bâtiments pour 60 K€ dont la création d'une rampe d'accès PMR salle Michel Ange (21 K€) ;
- Le Garage pour environ 67 K€ comprenant le rachat de véhicules de service en fin de contrat avec un faible kilométrage. Ce sera plus intéressant pour nous que de poursuivre la location ;

- Dans le domaine culturel : 41 K€ devraient être affectés à l'acquisition de matériels et d'instruments de musique, le remplacement d'un écran (une subvention est attendue par le CNC) et des dépenses concernant la téléphonie ;
- ALSH : plus de 35 K€ comprenant la pose d'une verrière et d'un garde-corps sécurisé ;
- En matière de communication : 19 K€ dont la modernisation du site Internet de la Ville.

Concernant les recettes prévues pour assurer le financement de cet investissement, nous aurons :

- Le produit de cessions ;
- Le FCTVA correspondant à la TVA acquittée par la commune en 2013 (325 K€) ;
- Des contributions diverses, dont une concernant les caméras de télésurveillance ;
- Le PUP pour 36 550 € (1/3 cette année) ;
- La DETR dont nous ferons la demande dans une délibération suivante pour 29 400 € ;
- Des taxes d'aménagement ;
- La DGD ;
- Diverses subventions.

Nous proposerons d'assurer le financement complémentaire de cette section par :

- L'affectation du résultat final 2014 à hauteur de 802 537 € constatés au compte administratif ;
- Un virement de la section de fonctionnement qui devrait s'établir à 613 012 €.

Cet autofinancement nous permettra de limiter l'emprunt 2015 à 700 000 €. Dans le même temps, nous rembourserons 1,750 M€, la dette de la commune diminuera donc de plus de 1 M€ à la fin de l'exercice.

### Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement sera stabilisé à 18,8 M€, légèrement en dessous du réalisé 2014 (19 M€).

Les dépenses concernent :

- Les charges de personnel qui, comme pour toutes les communes, constituent le poste le plus important.

L'inscription prévisionnelle est de 11,3 M€, soit une hausse d'un peu plus de 1 % sur le réalisé 2014, ce qui n'est pas énorme. Ce constat est principalement dû à l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur une année pleine.

- Les charges à caractères générales qui concernent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, à l'entretien de nos voies, de nos réseaux et de nos bâtiments communaux pour 4,5 M€. Ce montant est sensiblement équivalent au réalisé 2014 (- 110 K€ de moins dans la proposition budgétaire que nous vous ferons en avril).

Les variations sont tantôt à la hausse, tantôt à la baisse selon les postes à l'intérieur de cette enveloppe globale.

- Les charges financières : remboursement des intérêts de nos emprunts, frais financiers divers et frais de dossiers pour 1,130 M€ (en diminution de 66 K€ par rapport à 2014).
- Les autres charges de gestion courante, où figurent principalement les subventions aux associations culturelles et sportives et les dotations au CCAS et à la Caisse des écoles, représenteront 595 K€.

Les recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel :

- Des dotations et subventions (Etat, CAF, Département)

Ce sont ces recettes qui connaissent et connaîtront une baisse drastique de leurs montants au cours des années à venir.

On prévoit un montant de 2,9 M€ cette année contre 3,5 M€ réalisés en 2014, soit une baisse de 19 %, excusez du peu !

Quant aux subventions, déjà réduites les années précédentes, elles devraient diminuer de 60 K€.

➤ Des produits de services

Cela correspond aux participations des familles et des autres usagers aux activités proposées par la Ville. Cela va des places en crèche aux locations de salle en passant par les entrées au théâtre, les journées au centre de loisirs ou les repas à la cantine.

Au total de ce poste, nous attendons 1,630 K€ à ce titre, soit une augmentation de 12,60 % sur le réalisé 2014 pour 3 raisons essentielles :

- La hausse de fréquentation du RMS le mercredi midi ;
- Les recettes en contrepartie des activités nouvelles du Pôle Loisirs (voyages) ;
- Et le remboursement de TVA dont c'est la première année, avec rappel sur 2012 et 2013.

➤ Des impôts et taxes

Quelques taxes, comme la taxe sur les pylônes ou l'électricité sont relativement constantes. En revanche, la taxe additionnelle aux droits de mutation est très fluctuante et dépend du marché immobilier (elle est assise sur les cessions d'immeubles anciens).

Cette année encore, notre prévision sera prudente et en relation avec le réalisé 2014 (400 K€).

Quant aux impôts proprement dits, qui constituent la principale recette du budget de fonctionnement, ils se décomposent entre :

- La dotation de compensation et de solidarité communautaire, qui consiste en un reversement du produit de la contribution versée par les entreprises à la CCVE. Ce montant est relativement stable depuis quelques années. Il s'élève à 2,3 M€ ;
- Le produit de la taxe d'habitation et des 2 fonciers, le bâti et le non bâti, dont les bases sont arrêtées par les services fiscaux et dont les taux sont votés en Conseil Municipal ;

Le montant prévisionnel pour 2015 est d'environ 10,2 M€. Le chiffre qui apparaît dans le petit document support n'est pas exactement le même, car les montants varient au jour le jour. Les informations qui nous parviennent sont fragmentaires. Cela peut encore bouger d'ici le 10 avril. Néanmoins à ce jour, d'après les bases nouvelles et les taux que nous pensons appliquer, le montant que nous prévoyons de percevoir est de 10,2 M€.

Voilà mes chers collègues quels devraient être les principales caractéristiques de ce budget 2015 qui sera équilibré en recettes comme en dépenses, en investissement comme en fonctionnement.

Il devrait nous permettre de satisfaire au mieux les besoins de la population, d'autofinancer une part conséquente de nos investissements et de nous désendetter d'un montant important.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.** – Merci Monsieur le rapporteur pour ces explications et plus encore pour le travail que vous avez fourni avec Isabelle FIZELLE, Gérald GALLET et l'ensemble des agents du service des Finances. Y a-t-il des prises de parole ?

**M. RICHOMME.** – Tout comme le précédent et les prochains, nous savons tous que ce budget sera difficile. D'abord, il sera difficile par rapport au contexte économique. Les familles sont impactées et il y a énormément de chômage. Ensuite, il y a la volonté de l'Etat de réduire son déficit, ce qui est louable. Voilà pourquoi cette année, nous avons 600 K€ de recettes en moins. Cela se comprend. Aujourd'hui, il pèse sur les Français la dette des Villes, des Agglomérations, des Départements, des Régions et de l'Etat. En période difficile où il n'y a pas de croissance, cela fait beaucoup pour tout le monde. Il n'est donc pas facile d'équilibrer un budget, surtout dans une période de crise. Comme vous le faites je l'espère, nous nous centralisons sur les politiques

essentiels par rapport à la population : petite enfance, écoliers et seniors. Il faut donc nous concentrer sur nos politiques obligatoires, faire des économies là où nous le pouvons et supprimer ce qui ne rentre pas directement dans le service public à la population. Je pense que la Ville peut encore faire certains efforts dans ce domaine.

Il y a deux ans, un choix a été fait et nous impacte énormément, celui du PPP de La Verville. Nous vous avons proposé de faire autrement. Aujourd'hui, nous sommes impactés à plus de 1M€ sur notre budget de fonctionnement. Or, la recette de l'Etat baisse de 600 K€. Si d'autres choix avaient été faits, nous n'aurions pas ce 1 M€ que nous allons traîner pendant 21 ans sur notre budget de fonctionnement. Il aurait pu être plus facile d'équilibrer ce budget.

Concernant les travaux prévus devant la Mairie, nous ne sommes pas contre, sauf qu'ils n'ont jamais été présentés autour de cette table. Je n'ai manqué aucune Commission Urbanisme et ce sujet n'a jamais été présenté. Une réunion publique a été organisée pour les riverains et nous n'avons pas été invités. Aujourd'hui, les travaux se font. En tant qu'élus nous sommes interpellés par les gens, mais nous sommes incapables de leur dire ce qu'il en est. Il y a de fortes chances que nous soyons favorables à cet aménagement, mais Monsieur le Maire, vous ne nous l'avez en aucune façon présenté. Aujourd'hui, les travaux se font et nous ne sommes pas au courant.

**M. SCHENARDI.** – Je regrette de ne pas avoir pu assister à la Commission des Finances.

**M. LE MAIRE.** – Cela arrive à tout le monde.

**M. SCHENARDI.** – Je tenais à le préciser. Je n'ai pas pu être présent pour des raisons professionnelles. J'ai vu mentionné sur Twitter la non-participation de l'Extrême droite... J'ai beau me tourner dans tous les sens, je ne vois pas de conseillers d'Extrême droite. J'imagine que vous parliez de nous. Ignorer volontairement ma profession, surtout dans le cadre dans lequel je l'exerce au vu du contexte actuel, est un peu léger.

Je pense que ce DOB manque clairement de lignes directrices. Aujourd'hui, je ne sais pas où veut aller la majorité. Je ne sais pas quel est son but, ni son projet. Ce DOB est purement comptable. La moitié du DOB est consacré au contexte international. C'est très bien, mais si je veux avoir le contexte économique, je lis *Les Echos*, je n'ai pas besoin du DOB de M. Garro !

Concernant la section d'investissement, il est projeté de créer des salles de classes pour les écoles de la Sablière et de la Jeannotte. Je crois savoir que les constructions de salles de classes pour la Sablière seront des préfabriqués. Je n'étais pas là, mais quand le PPP a été voté pour la construction de l'école de La Verville, la municipalité n'a pas hésité une seule seconde à engager des millions d'euros. Or, il est proposé 500 K€ pour le centre-ville, alors qu'on lui ajoute déjà la construction de logements sociaux. Pour moi, la ligne directrice de la municipalité va au quartier sud de la Ville. Il y a un déséquilibre entre le centre-ville et le quartier sud (La Verville). A titre personnel, je trouve cela anormal. Je discute avec certains citoyens, notamment du centre-ville. Ils ne se sentent pas au même niveau que les citoyens de La Verville. D'ailleurs, vous argumentez souvent en disant que vous souhaitez offrir aux Menneçois une qualité de service haut de gamme. Vous n'utilisez pas exactement ce terme, mais c'est votre propos. Je suis d'accord pour que vous offriez cette qualité de service. Néanmoins, tout le monde doit pouvoir en jouir. Tout le monde paye l'augmentation des impôts de 17 % que vous avez fait voter l'année dernière, aussi bien les Menneçois du centre-ville que ceux des autres quartiers. Dans ce cas, tous les Menneçois doivent pouvoir bénéficier de cette manne financière supplémentaire. Aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit le cas.

Concernant la section de fonctionnement, les frais de communication sont toujours aussi élevés. Ils s'élèvent à 277 K€ contre 257 K€ me semble-t-il l'année dernière. Pour information, la moyenne en France pour des frais de communication s'élève à 100 K€ pour 10 000 habitants. Pour Mennechy, ces frais devraient donc se situer entre 130 et 140 K€. Des frais de communication à 277 K€ relèvent pour moi d'un dérapage.

Ensuite, les frais de maintenance sont passés de 506 K€ à 704 K€. J'aimerais savoir pourquoi.

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord. Les taxes sur Mennecy sont trop élevées, il y a trop de personnel au niveau de l'ensemble de la commune et la dette par habitant est bien évidemment trop lourde.

Enfin, vous nous dites souvent que l'Etat se désengage. Effectivement, je le déplore. L'Etat a tendance à moins subventionner les collectivités et en conséquence, les citoyens en payent le prix. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'augmentation des impôts que vous aviez votée permet largement de pallier ce manque de l'Etat, notamment au niveau de la DSU et des autres dotations.

**M. GARRO.** – Je m'étonne de votre propos concernant la distinction que nous ferions entre la Verville et le centre-ville. Tous les travaux cités sont dans le centre-ville : l'école, la Place de la Mairie, etc. Les efforts financiers de l'investissement -qui réduisent cette année pour les raisons citées- vont sur le cœur de ville et non sur La Verville. Je n'ai pas entendu parler une seule fois de projet spécifique à ce quartier. Nous sommes tous des habitants du centre-ville ou de la Verville, nous ne faisons pas de différence. Les impôts sont payés par tout le monde. Si nous devons nous occuper des valeurs locatives des maisons, elles sont beaucoup plus élevées à la Verville (quartier générique) qu'en centre-ville. En proportion, les gens du sud payent plus que ceux du nord.

Vous avez reçu un document établi par les services, mais qui ne sera pas le budget définitif. Nous avons regroupé des postes, comme la maintenance et l'entretien. Vous le verrez lors du budget, il n'y a pas d'écart, ni de déséquilibre aberrant au niveau de ce poste.

**M. LE MAIRE.** – Je vais répondre d'une manière générale à nos deux interlocuteurs. Monsieur Richomme, il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! Nous retrouvons les mêmes sujets depuis 7 ans. On dit qu'il est louable que l'Etat diminue les dotations des collectivités dans un souci d'économies. Néanmoins, nous ne sommes pas dans un souci d'économies. Nous sommes dans un souci de transfert de charges colossal. L'endettement des collectivités représente moins de 10 % de l'endettement public. Aujourd'hui, l'endettement n'est pas sur les collectivités, mais sur l'Etat ! Ce sont 3,6 Md€ qui sont diminués cette année, l'année prochaine et l'année suivante. Ils font suite aux 1,8 Md€ de baisse l'année dernière. Dans le même temps, si nous ajoutons les augmentations de dépenses liées aux folies normatives de l'Etat par rapport à l'accessibilité, aux études sur la qualité de l'air et de l'eau ou par rapport aux rythmes scolaires, c'est de la folie furieuse ! Effectivement, on met les communes en situation de ne plus pouvoir faire face, ou de faire face dans des conditions absolument terribles. Sur 36 000 communes de France, l'AMF (une institution non politisée et qui représente toutes les sensibilités) estime que 1 000 à 1 500 pourraient être en situation de faillite dès cette année. Heureusement, ce n'est pas le cas de Mennecy. Sachant que nous n'avons pas encore passé le cap de 2016 et 2017. Je pense qu'il y a beaucoup d'économies à faire sur le train de vie de l'Etat. Les économies qui se font vont consister à :

- Finir de tuer le BTP, les communes arrêtant d'investir alors qu'elles représentent avec les Départements et les Régions plus de 75 % de l'investissement public ;
- Arriver à des baisses de coûts en fonctionnement qui pénaliseront en premier les foyers les plus modestes et provoqueront des hausses importantes d'impôts sur ce mandat dans une très grande majorité de communes (en dehors de celles qui avaient la chance de pouvoir disposer de marges de manœuvre importantes).

La précédente présidence de la République avait gelé pendant trois ans le montant des dotations sans le baisser. Alors que le coût des traitements augmentait, ainsi que le coût des fluides et celui des contrats, les recettes des communes étaient gelées, mais je n'entendais pas le même discours qu'aujourd'hui sur le fait qu'il est louable de baisser les dotations !

*(Arrivée de Mme PERUZZO)...*

Monsieur SCHENARDI, je ne demande à personne de s'excuser de ne pas pouvoir, pour des raisons professionnelles ou personnelles, être présent de manière systématique. D'autant que vous faites partie des élus de l'opposition à faire le plus l'effort d'être présent dans les Commissions.

Si ce Conseil Municipal doit devenir le lieu des commentaires sur les Tweets, je vous garantis que nous n'avons pas fini ! Effectivement, quand je vous qualifie à la droite de la droite, je n'ai pas noté que le Président d'honneur de votre parti soit un communiste convaincu, ni que le Président du parti identitaire que vous re-Tweetez soit lui non plus un grand humaniste ! Il faut aussi savoir ce que l'on est et l'accepter. Politiquement, ce n'est pas forcément une honte d'avoir un engagement à la droite de la droite, à la gauche de la gauche ou au centre. Ce sont des engagements différents qui n'empêchent pas de parler, ni de travailler. Il faut savoir ce que l'on est.

Concernant l'école de la Sablière, vous laissez croire que les travaux se font au rabais. Ce n'est pas le cas. Nous ne parlons pas d'ALGECO. La différence porte sur le mode de fabrication. Il s'agit de bâtiments fabriqués en usine et assemblés sur place ou fabriqués sur place et maçonnés. Les coûts sont les mêmes. Ces bâtiments sont potentiellement sur des normes RT 2007 ou 2012, c'est-à-dire quasiment supérieures à ce que nous avons dans la majorité des écoles, en dehors des deux qui ont été refaites sur la Verville. Il ne faut pas laisser croire ou dire n'importe quoi. Après, il s'agit souvent de question de délais, car ces constructions vont plus vite, mais la question qualitative n'est pas remise en cause.

Je n'aime pas beaucoup l'idée d'opposer un quartier par rapport à un autre. Je n'oppose pas les quartiers sud aux quartiers nord. Je n'oppose pas les Levitt à la Jeannotte ou au centre-ville. Je n'ai pas la logique de privilégier les uns ou les autres en tant que Maire. La liste de la majorité, comme les autres listes qui se sont présentées au suffrage des Menneçois, représentait des gens de tous les quartiers. Ensuite, les projets se font aussi en fonction des urgences et des possibilités. Vous nous faites ce procès d'intention un peu politique à propos des investissements sur ces deux groupes scolaires, mais pourquoi ont-ils eu lieu ? Ces groupes scolaires n'étaient plus aux normes (il faisait 15 degrés en hiver). Ils étaient dans un état de dégradation dix fois pire que d'autres. Effectivement, si les baisses de dotations de l'Etat n'avaient pas été entamées depuis l'année dernière et si nous savions qu'elles ne devaient pas devenir ce qu'elles seront dans les deux prochaines années, nous ferions des efforts quasiment identiques sur des reconstructions complètes de groupes scolaires. Aujourd'hui, il serait complètement déraisonnable de le faire. *A priori*, La Verville serait mieux traitée que le centre-ville, mais que regroupe le centre-ville ? Y inclut-on le pourtour de la Mairie, la Jeannotte, les Châtrees ? Je rebondis sur les propos de Claude GARRO, la Place est reprise mais elle est un peu sur le centre-ville, tout comme la Sablière. L'école de la Jeannotte n'est pas dans les quartiers sud. La tranche de vidéo-protection réalisée cette année concerne le centre-ville et le quartier de la Jeannotte et non la Verville. Il faut se garder d'amalgames faciles qui peuvent créer des rivalités ou des aigreurs entre les quartiers d'une même commune, surtout quand il peut y avoir en plus des différences économiques ou sociologiques entre eux. On en arrive très vite à stigmatiser un quartier parce qu'il compte plus de HLM ou moins de propriétaires, ou parce qu'il est plus pavillonnaire. Je ne veux pas d'une ville où l'on stigmatiserait demain le quartier social des HLM, le quartier des bourgeois en grand pavillon, le quartier des *middle class*... Une ville est un ensemble. Les projets ne se font pas par rapport à tel ou tel quartier, mais en fonction des urgences et des impératifs de gestion.

Sur le reste, j'ai pris bonne note de vos observations multiples. Nous poursuivrons ce débat chiffres à la clé. Nous reviendrons sur des lignes non pas regroupées comme c'est le cas aujourd'hui, mais beaucoup plus individualisées. Le DOB n'est pas le budget.

**M. RICHOMME.** – J'aimerais une réponse concernant les travaux de la Mairie ?

**M. LE MAIRE.** – Les travaux de la Mairie ont été présentés à l'ensemble des riverains, des commerçants et des personnes qui le souhaitaient. Vous pouvez les voir, ils avancent bien. Depuis quelques années que je suis Maire, je n'ai pas pris l'habitude de demander votre autorisation pour enclencher des travaux. Cela faisait partie des déblocages d'investissement. Si vous aviez eu des interrogations, vous pouviez parfaitement nous questionner lors de la Commission des Finances du

mois de décembre ou lors du Conseil Municipal du même mois. Ces travaux y ont été évoqués puisqu'ils figuraient même en toutes pièces dans les documents soumis au vote. Je m'étonne effectivement que vous vous en souciez aujourd'hui. Si vous aviez un peu plus creusé les délibérations du mois de décembre, vous auriez peut-être été amené à nous interroger et à nous demander ce qu'il en était.

Effectivement, des travaux assez importants sont réalisés. Cette voirie était profondément abîmée, comme beaucoup d'autres. Ces travaux ont consisté à aménager une place piétonne devant la Mairie pour essayer de ramener un peu de vie, d'animation et de bien-être. Le but était aussi de limiter les problématiques de circulation liées au double carrefour. Il fonctionne très bien quand les gens sont civiques et se garent correctement. En revanche, il fonctionne beaucoup plus difficilement quand trois crétins se garent sur la ligne jaune en face et deux autres en double-fil devant la Mairie. Pour peu qu'une camionnette s'engage d'un côté ou de l'autre, vous vous retrouvez avec une circulation bloquée et sauf intervention des forces de l'ordre, il devient difficile d'arriver à apaiser les gens. Ces travaux sont un moyen de limiter ces problèmes.

**M. RICHOMME.** – Vous avez raison, c'était dans les documents budgétaires. Aucun problème, c'était signalé. Toutefois, il y a une différence entre une somme affectée à un chapitre pour des travaux et la présentation d'un plan.

**M. LE MAIRE.** – Si vous souhaitiez une présentation, il vous revenait de le demander à ce moment-là !

**M. RICHOMME.** – Vous êtes l'ordonnateur.

**M. LE MAIRE.** – Je ne vous demanderai pas votre avis – pas plus sur ce sujet que sur l'ensemble des dossiers de la Ville- par une présentation préalable à M. RICHOMME pour savoir si ce dossier est intéressant ou non.

**M. RICHOMME.** – Ne tournez pas en dérision ce que je vous demande.

**M. LE MAIRE.** – Je ne le tourne pas en dérision, je reçois votre demande telle qu'elle est.

**M. RICHOMME.** – Quand vous avez réuni les riverains, nous aurions pu être tous invités autour de la table pour avoir cette présentation.

**M. LE MAIRE.** – Si vous aviez poussé la porte, vous auriez été le bienvenu !

**M. RICHOMME.** – Encore faut-il avoir l'information, Monsieur Le Maire !

**M. LE MAIRE.** – Un certain nombre de vos colistiers habitent le périmètre. Ils ont même dû recevoir les invitations chez eux.

**M. SCHENARDI.** – Je rebondis sur vos propos concernant les Levitt. Je ne mets pas du tout en opposition tel ou tel quartier. Il s'agit du fruit d'un constat. Je suis bien conscient que vous ne souhaitez pas diviser les quartiers de Mennecey entre eux. Maintenant, le citoyen fait aussi un constat. J'ai l'occasion de rencontrer différents habitants de Mennecey, dont certains habitent ici depuis longtemps. Ils me font part de leurs inquiétudes sur l'urbanisation de la Ville réalisée exclusivement dans le secteur du centre-ville. Nous n'allons pas jouer sur les mots, nous pouvons délimiter le centre-ville, nous savons à quels quartiers nous avons affaire. Le centre-ville est urbanisé avec la construction de nombreux logements sociaux, car malheureusement la loi nous y oblige. Je ne dis pas qu'il s'agit de travaux au rabais. Simplement, je trouve que nous aurions pu trouver une autre solution. D'ailleurs, l'idée de reprendre des locaux municipaux avait été évoquée.

**M. LE MAIRE.** – C'est toujours prévu.

**M. SCHENARDI.** – C'est toujours prévu, mais nous ne le savons pas.

**M. LE MAIRE.** – Les enseignants le savent.

**M. SCHENARDI.** – Mon enfant est à la Sablière. Quand je discute avec les enseignants, ils ne sont pas au courant.

**M. LE MAIRE.** – Il y aura une réunion de travail cette semaine.

**M. SCHENARDI.** – Le déficit d'investissement est de 200 K€. Nous avons également un reste à réaliser de 160 K€. Je suis assez étonné. Ne s'agit-il pas d'un grave dérapage ?

**M. LE MAIRE.** – Ce sont les règles de comptabilité publique. Nous avons un résultat d'exercice sur 2014 particulièrement satisfaisant, mais il reprend par nature les résultats des années antérieures, section par section, en fonctionnement et en investissement. Le résultat budgétaire de l'année 2014 est particulièrement satisfaisant et nettement plus important que celui des années précédentes. Il s'agit d'une comptabilité publique qui n'est pas de la comptabilité privée. Je n'ai aucun doute sur le fait que vous vous familiariserez avec ce système au fur et à mesure que nous avancerons dans le mandat.

**M. GARRO.** – Le compte administratif que nous voterons avant le budget 2015 vous fera apparaître les excellents résultats dont vient de parler M. Le Maire.

### 3. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2015 – Travaux éligibles

**M. GARRO.** – Nous faisons feu de tout bois pour trouver quelques euros là où nous le pouvons encore !

La DETR est l'ancienne DGE, car Mennecey est tantôt urbaine en matière de DSU et tantôt rurale en matière d'équipement.

Chaque année, le Préfet de Département détermine la liste des biens éligibles à cette dotation. Généralement, cela concerne les équipements scolaires et parascolaires. C'est encore le cas cette année, puisque sont éligibles à la DETR les acquisitions de mobiliers, de matériels pédagogiques, de matériels informatiques dans les écoles maternelles et élémentaires et les achats de matériels pédagogiques pour les accueils de loisirs.

Nous prévoyons dans le cadre du budget 2015 l'acquisition de ces matériels spécifiques pour 98 K€ HT. Le montant de la DETR 2015 est de 30 % du Hors Taxe, donc 29 400 €.

Je vous demande d'approuver cette demande de subvention concernant le matériel pour nos écoles. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## 4. Remise de pénalités relative à une taxe d'urbanisme

**M. GARRO.** –C'est assez rare. La Direction des Finances Publiques nous demande une remise de pénalités émanant de M. et Mme N'SANKETE. Ces pénalités ont été appliquées en raison d'un retard de paiement de taxes d'urbanisme dues, suite à l'obtention d'un permis de construire délivré le 6 janvier 2012. Monsieur et Mme N'SANKETE ont été frappés d'une pénalité de 182 €. Ils ont fait une demande de remise à titre gracieux. La Direction Générale des Finances Publiques a émis un avis favorable. Elle nous demande de corroborer cet avis et d'accorder à Mme et M. N'SANKETE une remise gracieuse de 182 €. Vu le montant, j'émet personnellement un avis favorable. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## 5. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2014 : rapport annuel d'emploi

**M. GARRO.** –J'ai le plaisir de vous faire part de ce rapport pour la dernière année. En effet, nous ne percevons pas de DSU en 2015. Nous devenons même contributeur.

En 2014, nous avons perçu une DSU de 52 019 €, au titre du dispositif de garantie pour les communes devenues inéligibles. Cette somme n'est pas affectée à des dépenses précises, ni particulières. Simplement, nous devons avoir la possibilité de montrer que dans le courant de l'année 2014, la commune a effectué un certain nombre de dépenses se rapportant à ces sujets.

Vous avez le rapport sous les yeux. Vous pouvez constater que dans le secteur social, le secteur jeunesse, le secteur associatif et le secteur scolaire, les dépenses de l'espèce ont été largement supérieures à ces 52 019 €. Avez-vous des questions ? (Non).

Nous prenons acte.

## 6. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour la réalisation de travaux de voiries

**M. GARRO.** –C'est intéressant pour nous. La Communauté de Communes du Val d'Essonne a adopté en 2011 un règlement relatif aux fonds de concours.

Ce fonds de concours permet de financer des travaux pour l'ensemble des communes du Val d'Essonne, dès lors que les travaux mettent en avant l'intérêt communautaire de l'opération.

Nous avons saisi cette occasion de solliciter le fonds de concours pour deux projets que nous souhaitons mettre en œuvre. Ces projets concernent deux endroits de la ville assez proche l'un de l'autre :

- Des places de stationnements aux abords immédiats du collège du Parc de Villeroy. Il s'agit d'une opération d'intérêt communautaire, puisque le collège est fréquenté par des enfants d'autres communes du Val d'Essonne. Nous pourrions récupérer à cet endroit 18 places ;
- Des places de stationnements longitudinaux avenue de Villeroy, entre le rond-point de la Poste, le rond-point de l'Europe et le rond-point du Parc de Villeroy en bas. Cette opération est aussi d'intérêt communautaire puisque cette desserte sert à toutes les communes de la région pour regagner notamment le plateau de Villabé. Nous pourrions construire à cet endroit 39 nouvelles places longitudinales.

Le plan de financement est joint à ce projet de délibération. L'ensemble de ces parkings s'élèverait à 122 400 € TTC. Les fonds propres de la commune seraient de 61 400 € et le fonds de concours de la CCVE de 51 000 €. Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** – Il faut bien sûr augmenter l'offre de stationnement car il y a un gros problème en face du collège, comme je l'ai indiqué en Commission Urbanisme. Les travaux peuvent-ils être programmés en juillet-août ? Pour les usagers, l'impact serait plus faible. Administrativement, je sais que cela prend du temps, mais l'idéal pour les Menneçois serait que les travaux soient réalisés en juillet-août.

**M. LE MAIRE.** – D'une manière générale, quand on réalise ce type de travaux, nous essayons de les programmer sur des vacances scolaires ou sur des périodes creuses. De toute façon, le temps que le fonds de concours soit examiné et qu'il nous soit ou non accordé, la réalisation ne se ferait pas en 2015, mais en 2016 et j'espère avec un fonds de concours de la CCVE. En tout état de cause, au vu de la fréquentation du collège, j'imagine mal que les travaux puissent être réalisés en dehors de ces périodes. Tranquillisez-vous, nous aurons tout le temps nécessaire pour organiser ces travaux.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

7. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la politique culturelle 2015/2018 entre la société CITEOS et la commune de Mennecy

**M. GARRO.** – Les délibérations 7 et 8 concernent des subventions que nous pouvons attendre du secteur privé auprès des sociétés CITEOS et ELRES pour le financement de notre politique culturelle municipale (salons du livre et tous les spectacles qui se déroulent au théâtre).

La société CITEOS nous propose un soutien pluriannuel dans le cadre d'un contrat triennal à hauteur de 3 000 € par an.

La société ELRES nous propose un soutien annuel. Pour l'année 2015, ce soutien s'élèverait à 20 400 €. Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** – Il s'agit d'entreprises à qui nous attribuons des marchés publics et qui font du mécénat sur la Ville. La société ELRES fait plus de 80 000 € de bénéfices, ce qui est louable pour une entreprise privée. Au lieu de donner 20 000 € pour la Ville, je préférerais qu'elle diminue ses prestations pour les Mennecois qui mangent à la cantine, à moins que ces 20 000 € soient dévolus à la restauration municipale, mais j'en doute.

**M. GARRO.** – Cette somme va au secteur culturel.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET ( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO ( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN ( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

8. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la politique culturelle 2015/2016 entre la société ELRES et la commune de Mennecy

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET ( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO ( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN ( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS,
-------------	----	---

		Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

### III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

#### Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

9. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux pour la création d'une classe dans le préau de l'école primaire de la Jeannotte
- Mme DOUGNIAUX.** – Il s'agit d'une demande d'autorisation de travaux pour la création d'une classe dans le préau de l'école primaire de la Jeannotte. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

10. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour l'extension de l'école élémentaire de la Sablière

**Mme DOUGNIAUX.** – Il s'agit d'une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour l'extension de l'école élémentaire de la Sablière. Le projet vise la création d'un bâtiment de type modulaire pour accueillir deux classes. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

11. Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée BI n°806, située 30, rue de Bel Air, à Monsieur et Mme CHERRIER

**Mme DOUGNIAUX.** –La parcelle cédée serait d'une superficie de 660 m<sup>2</sup>. Nous la céderions au prix de 54 054 €. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	0	

#### IV. ORDURES MENAGERES

**Rapporteur : Gilles BRANDON**

12. Approbation de la convention entre la commune de Mennecy et la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts)

**M. BRANDON.** – Je sou mets à votre vote une convention qui a déjà été passée à plusieurs reprises. Elle consiste en la mise à disposition par le collecteur ayant remporté le marché de la Communauté de Communes de différents matériels permettant d'évacuer :

- Les ordures ménagères issues des poubelles de ville (uniquement ce qui est relevé par le personnel communal),
- Les déchets verts que nous générons pour l'entretien des surfaces qui nous incombent,
- La collecte des déchets sauvages qui ont tendance à se développer de plus en plus sur la ville.

Tout ceci est soumis à une réglementation et à un process précis. Cela revient à mettre à notre disposition différents types de bennes. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

#### V. SPORTS -VIE ASSOCIATIVE

**Rapporteur : Annie PIOFFET**

13. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association Parades et Ripostes

**M. LE MAIRE.** – En l'absence d'Annie PIOFFET, il me revient de vous demander d'approuver la nouvelle convention entre la commune de Mennecy et l'Association Parades et Ripostes, les escrimeurs de la commune. Il s'agit d'une convention d'objectifs. Leur convention préalable étant arrivée à terme, il convient donc de la renouveler pour une durée de 3 ans avec une seule modification par rapport à ce qui a été vu en Commission. Nous enlevons dans les objectifs les échanges avec la Commune de Lugansk, la situation en Ukraine rendant matériellement difficile cette possibilité.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## VI. CULTURE

**Rapporteur : Francis POTTIEZ**

14. Demande de déblocage de fonds de la ville de Mennecy détenus par le Centre National de la Cinématographie pour l'acquisition d'un nouvel écran de cinéma

**M. LE MAIRE.** – En l'absence de Francis POTTIEZ, je vous fais part d'une demande de déblocage de fonds de la Ville de Mennecy détenus par le CNC pour l'acquisition d'un nouvel écran de cinéma. Il s'agit d'obtenir de l'argent pour financer la vie de cet équipement. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## VII. SECURITE

### Rapporteur : Romain BOSSARD

15. Organisation des 7<sup>èmes</sup> Journées Prévention Sécurité à destination de la Jeunesse

**M. BOSSARD.** – Pour la 7<sup>ème</sup> fois, je vous présente les Journées de Prévention. Il s'agit d'organiser un événement à destination des élèves de 5<sup>ème</sup>, mais aussi de 4<sup>ème</sup> pour attirer leur attention sur les comportements dangereux. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## VIII. PERSONNEL

### Rapporteur : Xavier DUGOIN

16. Créations d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet, et d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet

**M. LE MAIRE.** – Ces créations ont pour objet de permettre l'ajustement des contrats et des enseignements par rapport aux évolutions d'inscriptions d'une filière ou d'un enseignement à l'autre. Il s'agit d'une délibération classique concernant la vie courante de notre conservatoire.

Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS,
-------------	----	--

		Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	0	

17. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe vacataire durant les vacances scolaires

**M. LE MAIRE.** – Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Christian RICHOMME, Annette GILLES
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	0	

18. Création de 3 postes d'assistants en soutien scolaire et détermination du tarif horaire de vacation  
**M. LE MAIRE.** – Il s'agit de permettre d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants qui fréquentent les études de la commune.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
-------------	----	--

<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

19. Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes

**M. LE MAIRE.** –Comme vu en CTP, il vous est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs au travers de la suppression de postes non-pourvus à l’heure actuelle.

Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

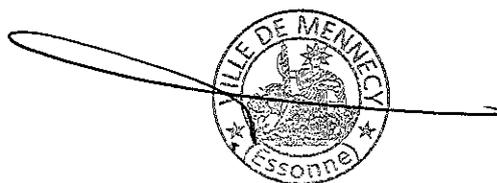
**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ ( <i>pvr</i> ), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO( <i>pvr jusqu'à 20h15</i> ), Jouda PRAT, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET ( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	0	

Je vous remercie et vous donne rendez-vous dans quelques semaines pour le budget !

**La séance est levée à 20 H 45.**



**Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT**  
Maire de Mennecey